

EXTRAIT DU REGISTRE DE DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 10 novembre 2020

L'an deux mil vingt le mardi 10 novembre à 20h30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la salle des fêtes en séance publique sous la présidence de Monsieur Anthony ROULLIER, Maire.

Date de convocation : 05/11/2020

Date d'affichage 05/11/2020

Nombre de conseillers : 15

Nombre de présents : 13

Nombre de votants : 15

Procurations : 2

Etaient présents :

Madame Danielle GUILLERME-CAOUS, Monsieur Pascal LIVENAIS, Madame Alexandra FOUCAULT, Madame Béatrice GUEGAN, Madame Florence CHASSÉ, Monsieur Bernard THIREAU, Monsieur Julien MOREAU, Monsieur Nicolas GAZENGEL, Madame Chrystel VINCENT, Madame Véronique BOISARD, Madame Anaïs LAUTRU, Monsieur David LECARPENTIER.

Était absents excusés : Madame Marion VEISTROFFER a donné son pouvoir à Monsieur Pascal LIVENAIS, Monsieur Emmanuel HOUSSAIS a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GAZENGEL.

Était absent non excusé : néant

Formant la majorité des membres en exercice, Madame Anaïs LAUTRU a été élue secrétaire de séance.

FIXATION TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT PART COMMUNAL

Notre commune étant passée en PLUI (Plan d'Urbanisme Local Intercommunal), nous devons mettre en place la Taxe d'Aménagement (TA) sur notre commune. Celle-ci est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et les aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Le produit sert à financer les équipements publics rendus nécessaires par l'urbanisation (routes, école, assainissement...).

Cette taxe est comprise entre 1 et 5%. Par défaut de délibération, le taux de 1% s'applique.

Monsieur Le Maire propose de fixer cette taxe à 1 %.

Délibération adoptée après vote à main levée, par : **Pour : 14 voix**

Contre : 0 voix

Abstention : 1 voix

Pour copie conforme,
A BEAULIEU-SUR-LOUDON, le 13 novembre 2020.

Le Maire, Anthony ROULLIER

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

053-215300260-20201110-2020-076-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/11/2020

